



LE 4 OCTOBRE 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beaupré tenue le lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffier et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Carignan, conseiller #3

9919-041021 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis septembre 2021

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire septembre 2021

9920-041021 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

9921-041021 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-

verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021.

9922-041021 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Journal des chèques 2101650 – 2101733 | 1 235 017,57 \$ |
| Journal des chèques 2101734 – 2101794 | 1 715 828,27 \$ |
| Journal des chèques 2101795 – 2101814 | 624 916,46 \$ |

9923-041021 **OMH – APPROBATION BUDGET RÉVISÉ SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'approuver le budget révisé de septembre 2021.

9924-041021 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1269-1**

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1269 le 16 août 2021;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1269-1 le 13 septembre 2021;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 septembre 2021;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 13 septembre 2021 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement ;

ATTENDU que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1192 sur le zonage pour agrandir la limite de la zone 51-H à même la zone 53-H afin d'inclure, dans une seule zone, la partie du plan projet de lotissement au sud du boulevard Bélanger.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1269-1.

9925-041021 **RÉNOVATION EXTÉRIEURE – 11081, AVENUE ROYALE**

ATTENDU que la propriétaire de l'immeuble patrimonial sis au 11081, avenue Royale a déposé une demande de permis de rénovation pour remplacer le revêtement du toit sur la partie arrière du bâtiment principal avec le même matériau, soit la tôle à la canadienne;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 5 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement du revêtement du toit est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet de rénovation extérieure du bâtiment consistant à remplacer la tôle à la canadienne par le même matériau est conforme aux objectifs et critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation pour remplacer le revêtement du toit sur la partie arrière du bâtiment principal avec le même matériau, soit la tôle à la canadienne suivant les documents joints à la recommandation 21-65 du CCU du 21 septembre 2021.

9926-041021 **RÉNOVATION EXTÉRIEURE – 64, RUE SIMARD**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble patrimonial sis au 64, rue Simard a déposé des documents pour une demande de permis de rénovation pour remplacer 2 fenêtres à guillotine par des fenêtres à battant en bois, et ce, dans l'entretoit du mur latéral gauche du bâtiment principal et à restaurer le haut de la cheminée par l'ajout de mortier et de pierres semblables à celles qui sont existantes;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 5 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux projetés sont assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet de rénovation extérieure du bâtiment consistant à remplacer 2 fenêtres à guillotine par des fenêtres à battant en bois et à réparer la cheminée avec l'ajout de mortier et de pierres semblables est conforme aux objectifs et critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation pour remplacer 2 fenêtres à guillotine par des fenêtres à battant en bois et ce, dans l'entretoit du mur latéral gauche du bâtiment principal et à restaurer le haut de la cheminée par l'ajout de mortier et de pierres semblables à celles qui sont existantes suivant les documents joints à la recommandation 21-66 du CCU du 21 septembre 2021.

9927-041021 **PROJET DE CONSTRUCTION – MULTIFAMILIALE 4 LOGEMENTS (10816, AVENUE ROYALE)**

ATTENDU que le propriétaire du lot 5 852 607 situé sur l'avenue Royale a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un immeuble résidentiel multifamilial de 4 logements et qui sera désigné comme étant le 10816, avenue Royale;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction est conforme et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction de l'immeuble résidentiel multifamilial de 4 logements suivant les documents joints à la recommandation 21-67 du CCU du 21 septembre 2021.

9928-041021 **PROJET D'ENSEIGNE – PROJET DOMICILIAIRE LE 10-NEUVIÈME**

ATTENDU que le promoteur du projet résidentiel le 10-Neuvième a déposé une image pour une demande de permis pour installer une enseigne d'identification du projet intégré d'habitation;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, une enseigne d'identification d'un projet intégré d'habitation est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que l'objectif vise un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu et qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme à l'objectif et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet d'installer une enseigne d'identification du projet intégré d'habitation le 10-Neuvième suivant les documents joints à la recommandation 21-68 du CCU du 21 septembre 2021.

9929-041021 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (45, RUE DE L'ANSE)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 45, rue de l'Anse a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, le projet est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que dans le cas d'un bâtiment accessoire, l'objectif vise à harmoniser la conception architecturale avec le bâtiment principal et les critères visent à respecter le choix des matériaux ainsi que la couleur du revêtement extérieur;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le garage projeté respecte l'objectif et les critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du garage projeté suivant les documents joints à la recommandation 21-69 du CCU du 21 septembre 2021.

9930-041021 **PROJET DE CONSTRUCTION – MAISON MODÈLE FYRA QUARTIER (61, BOUL. BÉLANGER)**

ATTENDU que Oikos construction a déposé, au nom du propriétaire du lot 3 681 920, les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée qui servira comme maison modèle pour le développement domiciliaire FYRA quartier et aura comme adresse le 61, boulevard Bélanger;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet déposé répond à l'objectif visant à assurer l'intégration architecturale des bâtiments et répond aux critères visant à s'inspirer d'un style champêtre, à favoriser entre les bâtiments la ressemblance d'une majorité d'éléments tels le gabarit, la pente de la toiture, la fenestration, les matériaux de recouvrement extérieur et les couleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction de la résidence unifamiliale isolée suivant les documents joints à la recommandation 21-70 du CCU du 21 septembre 2021.

9931-041021 **PROJET DE CONSTRUCTION - GARDERIE (10961, RUE DES MONTAGNARDS)**

ATTENDU que le propriétaire du lot 6 426 539 a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un centre de la petite enfance (garderie La Peluche) et qui aura comme adresse le 10961, rue des Montagnards;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 14 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet déposé répond aux objectifs et aux critères énoncés dans ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du centre de la petite enfance La Peluche suivant les documents joints à la recommandation 21-71 du CCU du 21 septembre 2021.

ATTENDU que Boivin construction a déposé deux (2) nouvelles versions de plans projets de lotissement et d'implantation sur le lot 6 404 576 localisé au bout de la rue du Beau-Mont préparés par l'arpenteur-géomètre Daniel Ayotte, versions 5A et 5B de sa minute 17252 en date du 9 septembre 2021;

ATTENDU que dans les deux (2) versions, le projet implique le prolongement et le raccordement à la rue du Beau-Mont et que le promoteur désire débiter les travaux pour le prolongement de ladite rue cet automne, mais il ne sait pas encore la version qui sera réalisée;

ATTENDU qu'une version propose la construction d'un bloc de 48 unités près du chalet golf et la construction de 2 séries de 5 unités du côté des gondoles et que l'autre version qui s'apparente à celle déposée à ce comité en octobre 2020 propose la construction de 4 séries de 5 unités en rangées qui seront implantées près du chalet du golf et près des gondoles;

ATTENDU que ce projet d'ensemble est rendu possible suite au dépôt du plan d'aménagement et de mise en valeur de la zone 65-Ri1 et présenté aux membres du conseil municipal et du comité consultatif d'urbanisme et par visioconférence le 10 mai dernier;

ATTENDU que le promoteur a déposé, en complément au plan d'ensemble, un plan concept de la zone 65-Ri1 qui vise à consolider le village touristique;

ATTENDU que le service de l'urbanisme et le comité technique de la Ville de Beaupré ont analysé les plans projets de lotissement et ils sont d'avis qu'ils sont conformes aux orientations du plan d'urbanisme, au règlement de lotissement, au règlement sur les P.I.I.A. ainsi qu'aux normes d'implantation du règlement de zonage;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les deux (2) versions des plans projets de lotissement et d'implantation préparés par l'arpenteur-géomètre Daniel Ayotte de sa minute 17 252, version 5A et 5B, en date du 9 septembre 2021 remplit les conditions requises à son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver suivant les documents joints à la recommandation 21-72 du CCU du 21 septembre 2021 les deux (2) versions des plans projets de lotissement et d'implantation préparés par l'arpenteur-géomètre Daniel Ayotte de sa minute 17 252, version 5A et 5B, en date du 9 septembre 2021 selon les spécifications suivantes :

- ces projets de lotissement et d'implantation comprennent notamment la construction d'une rue selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée aux plans projets de lotissement et d'implantation, à la création d'un projet intégré d'habitation comprenant, dans une première version, 4 séries de 5 unités en rangées et dans une seconde version un projet intégré de 48 unités et 2 séries de 5 unités en rangées;
- d'autoriser le requérant à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en œuvre du projet;

- d'autoriser le requérant à transmettre au MELCC pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service des travaux publics de la Ville de Beaufort;
- d'autoriser la conclusion avec le requérant d'une entente relative aux travaux municipaux selon les exigences du Règlement relatif aux ententes relatives aux travaux municipaux et de fournir les titres ou les ententes signées avec tous autres propriétaires qui pourraient être interpellés par ce projet, le cas échéant, et la résolution de la compagnie autorisant le requérant à signer les documents;
- d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Beaufort, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue;
- que les conditions relatives au versement d'un montant d'argent aux fins de parcs conformément au règlement de lotissement en vigueur soient remplies avant l'émission du permis d'opération cadastrale;
- que toutes demandes relatives à des investissements requis par la Ville soient entérinées par le conseil municipal préalablement à la signature de l'entente relative aux travaux municipaux;
- de fournir une estimation des coûts des travaux et une estimation des coûts que devra assumer la Ville le cas échéant;
- toutes autres conditions qui pourraient être exigées par le conseil municipal.

9933-041021 **NOM DE RUE – SECTION DE LA RUE VAN BRUYSSSEL**

ATTENDU que dans le cadre des travaux de réfection des rues de la ville, réalisés à l'été 2021, il y a une nouvelle configuration d'une section de la rue Van Bruyssel entre le chemin de la Rivière et la rue Vital-Roy;

ATTENDU que le comité technique de la Ville de Beaufort recommande de nommer cette nouvelle rue « Rue du Méandre »;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont favorables à nommer cette rue suivant la proposition du comité technique de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de nommer la portion de rue sise entre le chemin de la Rivière et la rue Vital-Roy « rue du Méandre »;

9934-041021 **PROJET DE CONSTRUCTION – 19^E (110-114-118, RUE DU 19^E)**

ATTENDU que Boivin Construction a réalisé un plan projet de lotissement visant la création d'un projet intégré d'habitation connu sous l'appellation le 10-Neuvième et qui est constitué de 26 unités de logement sous formes jumelées et en rangées;

ATTENDU que Boivin Construction a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes en date du 15 septembre 2021 pour une demande de permis pour la construction d'un ensemble de 3 habitations unifamiliales en rangées identiques tenues en copropriété dans le projet intégré d'habitation le 10-Neuvième et qui auront comme adresses les 110 (lot privatif 6 412 614), 114 (lot privatif 6 412 613) et 118 (lot privatif 6 412 612), rue du 19^e;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 3 du chapitre 3, les projets de construction sont assujettis à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les objectifs et les critères applicables à l'implantation, l'intégration et à la conception architecturale des bâtiments visent à tenir compte du cadre bâti actuel, à l'intégration des constructions au milieu naturel et à conférer aux bâtiments une identité propre;

ATTENDU que l'implantation des constructions répond à l'objectif et aux critères relatifs à une intégration harmonieuse par rapport au cadre bâti environnant tout en mettant en valeur les vues sur le golf et la montagne;

ATTENDU que la conception architecturale des bâtiments rencontre l'objectif et les critères quant au style, gabarit, toiture, fenestration, matériaux de finition extérieure et les couleurs;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet pour la construction d'un ensemble de 3 habitations unifamiliales en rangées identiques tenues en copropriété dans le projet intégré d'habitation le 10-Neuvième suivant les documents joints à la recommandation 21-75 du CCU du 21 septembre 2021.

9935-041021 **PROCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – PROJET SECTEUR DU CHALET GOLF**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente relatif aux travaux municipaux pour le projet secteur du chalet golf.

9936-041021 **DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 10-NEUVIÈME – OUVERTURE DE RUE (19^e)**

ATTENDU que le conseil désire décréter l'ouverture de la rue du 19^e telle que nommée par la résolution 9822-050721;

ATTENDU que l'assiette de rue sera cédée à la Ville par contrat notarié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement que le conseil décrète, conditionnellement à la cession de ladite rue, l'ouverture de la rue suivante :

Rue du 19^e (lot : 6 412 615).

9937-041021 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC (CAR-2022-2025)**

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement

d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Beaufré désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Beaufré confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Beaufré confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,55 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

9938-041021 **LE 10-NEUVIÈME (rue 19^e) – RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux et/ou Mme Johanne Gagnon à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages relativement au projet « 10-Neuvième – rue du 19^e ».

9939-041021 **ACHAT MATÉRIAUX TRAVAUX RUE DU BEAU-MONT**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'achat des matériaux pour le prolongement et le raccordement des services municipaux de la rue du Beau-Mont.

9940-041021 **MANDAT À DÉNEIGEMENT DANIEL LACHANCE – TRAVAUX RUE DU BEAU-MONT**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'octroyer un mandat à Déneigement Daniel Lachance afin de réaliser les travaux pour le prolongement et le raccordement des services municipaux de la rue du Beau-Mont pour un montant maximum de 104 843,18 \$ taxes nettes.

9941-041021 **RÉSOLUTION D'APPUI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) Que la Ville appuie le projet de l'école du Mont Ste-Anne (Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries) pour la construction de pump track/skateparc afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;
- b) Que la Ville de Beaupré s'engage à conclure une entente de service avec l'École du Mont Ste-Anne (Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries) afin que cette dernière soit accessible à l'ensemble de la population.

9942-041021 **EMBAUCHE PRÉPOSÉES À L'ACCUEIL À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes selon la tarification prévue à la convention collective en vigueur.

- Justine Morency
- Odette Lefrançois

9943-041021 **PISCINE - ORDRE DE MODIFICATION -ODM #7**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer l'ordre de modification #7 au montant de 72 461,19 \$ plus les taxes applicables soit 83 312,25 \$.

9944-041021 **EMBAUCHE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Guillaume Lavoie au poste de préposé aux loisirs selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

9945-041021 **MANDAT À EMS – RÉAMÉNAGEMENT DEVANTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « EMS » pour le réaménagement de la devanture de la bibliothèque suivant l'offre de services datée du 30 août 2021 au montant de 8 165 \$ plus les taxes.

9946-041021 **AFFICHAGE DES POSTES POUR LE CENTRE AQUATIQUE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser l'affichage des postes suivants pour le centre aquatique :

- Coordonnateur(trice) adjoint(e)
- Assistant sauveteur
- Sauveteur
- Moniteur sécurité aquatique
- Moniteur spécialiste

9947-041021 **ADOPTION DE LA STRUCTURE SALARIALE DU PERSONNEL DU CENTRE AQUATIQUE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter la structure salariale proposée et jointe en annexe sous la cote 01-041021.

9948-041021 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE FORMATION POMPIERS**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la ville de Beupré désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la ville de Beupré prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier 1 ainsi que d'autres formations admissibles au volet 3 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Côte-de-Beupré en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Côte-de-Beupré.

9949-041021 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 1271**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, le règlement numéro 1271 modifiant le règlement numéro 1226 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour ajouter un arrêt obligatoire et interdiction de stationner sur les rues Morel et du 19^e. Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et aucune question n'a été posée.

9950-041021 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h .

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe